



Strasbourg, le 24 novembre 2017

CODEXTER (2017) 9

COMITÉ D'EXPERTS SUR LE TERRORISME (CODEXTER)

RAPPORT ABRÉGÉ LISTE DES POINTS EXAMINÉS ET DES DÉCISIONS PRISES

33^e réunion plénière

Strasbourg (France), 22-24 novembre 2017

Secrétariat de la Division Anti-Terrorisme

Direction de la société d'information et de la lutte contre la criminalité, DG I

codexter@coe.int - <http://www.coe.int/terrorism>

Le Comité d'experts sur le terrorisme (CODEXTER) s'est réuni à Strasbourg du 22 au 24 novembre 2017 sous la présidence de M. Alexandros STAVROPOULOS (Grèce). Il a décidé ce qui suit :

1. Ouverture de la réunion

- Prendre note des observations liminaires de M. Jan KLEIJSSSEN, directeur de la Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité, notamment sur le rôle important du CODEXTER, en tant que comité directeur, dans la coordination de la lutte contre le terrorisme au sein du Conseil de l'Europe. Notant que le CODEXTER sera renommé Comité de lutte contre le terrorisme (CDCT) en janvier 2018, M. KLEIJSSSEN suggère de conserver le nom CODEXTER en plus du nouvel acronyme pour des raisons de notoriété. Il informe le CODEXTER que le Comité des Ministres a formellement adopté le budget et le mandat du CDCT pour 2018-2019, mais qu'il est impossible d'affirmer que les pressions budgétaires n'auront pas de répercussions. Il informe également le CODEXTER qu'un échange formel de lettres a eu lieu entre le Conseil de l'Europe et plusieurs sociétés internet et services de télécommunications privés, rendant possible l'invitation de ces entreprises à participer à des réunions pour un échange de vues. Le directeur note que la nouvelle Stratégie du Conseil de l'Europe en matière de lutte contre le terrorisme pour la période 2018-2022 a été acceptée pour inclusion dans le mandat du CDCT et qu'elle permettra au Comité d'élargir son champ d'action au-delà des questions juridiques pour travailler sur un éventail plus large de questions relatives à la lutte contre le terrorisme. M. KLEIJSSSEN indique également que le CDCT aura la possibilité de traiter divers sujets d'actualité, notamment la question du retour des combattants terroristes étrangers, afin de rassembler des bonnes pratiques et d'encourager la coopération internationale dans ce domaine. Enfin, M. KLEIJSSSEN remercie le président, M. Alexandros STAVROPOULOS, pour son rôle dans de nombreux travaux récents du CODEXTER, notamment la mise à jour de la Recommandation relative aux techniques spéciales d'enquête et la finalisation de la Recommandation sur les terroristes agissant seuls.

2. Adoption de l'ordre du jour

- Examiner et adopter l'ordre du jour.

3. Communication du Président et du Secrétariat

- Prendre note des informations communiquées par le Président, M. Alexandros STAVROPOULOS, concernant notamment le résultat de la 10^e réunion du Bureau, et par M. Carlo CHIAROMONTE, secrétaire du CODEXTER, au sujet des activités les plus récentes du Conseil de l'Europe, menées depuis la dernière réunion plénière en mai 2017, présentant un intérêt pour les travaux du CODEXTER ;
- prendre note des informations communiquées par le Président, M. Alexandros STAVROPOULOS, et par le chef adjoint de la Division anti-terrorisme, M. Kristian BARTHOLIN, au sujet de leur participation conjointe à la session du Groupe "Terrorisme" (TWP) qui s'est déroulée le 18 juillet 2017 au Conseil de l'UE, à Bruxelles ;
- prendre note des informations communiquées par M. Carlo CHIAROMONTE sur sa participation à Réunion spéciale du Comité contre le terrorisme (CCT) du Conseil de sécurité des Nations Unies consacrée à la coopération internationale en matière judiciaire et répressive dans la lutte contre le terrorisme, conformément à la Résolution 2322 du Conseil de sécurité et à d'autres résolutions du Conseil, qui a eu lieu au siège des Nations Unies à New York le 21 juin 2017 ;
- prendre note des conclusions de la Conférence internationale sur le terrorisme et le crime organisé, qui s'est tenue à Malaga, en Espagne, les 21 et 22 septembre 2017 ;
- Prendre note des informations communiquées par le Coordinateur pour la lutte contre le terrorisme du Conseil de l'Europe, M. Ivan KOEDJIKOV, au sujet des activités du GCTF portant sur le retour des combattants terroristes étrangers et de leurs familles, et des incidences éventuelles pour les travaux du Comité.

4. Travaux et activités futurs du CDCT

- Prendre note des informations communiquées par le Secrétariat et le Président sur les activités et travaux futurs du Comité ;
- Constituer un groupe composé de membres du Comité chargé d'élaborer un avant-projet de la stratégie du Conseil de l'Europe en matière de lutte contre le terrorisme (2018-2022) en vue de la soumettre au Comité à la 1^{er} réunion plénière du CDCT (printemps 2018) ;
- Prendre acte du fait que les délégations de la Bosnie-Herzégovine, de la Fédération de Russie, de « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et de l'Espagne ont manifesté leur souhait de prendre part à ce groupe ;
- Inviter toutes les délégations intéressées à informer le Secrétariat de leur volonté de participer au groupe au plus tard le 10 décembre 2017 ;
- Décider que deux sujets seront les principaux points de la 1^{ère} réunion plénière du CDCT : a) la faisabilité d'élaborer une définition paneuropéenne du terrorisme, b) la stratégie du Conseil de l'Europe en matière de lutte contre le terrorisme (2018-2022) ;
- Charger la rapporteure sur l'égalité entre les femmes et les hommes, Mme Tanja KIKEREKOVA (« l'ex-République yougoslave de Macédoine ») d'élaborer, en lien avec le Secrétariat, un document précisant le champ d'application de la conférence sur le rôle des femmes et des enfants (qui est inclus dans le mandat du Comité, provisoirement prévu pour 2019) en vue de la 1^{er} réunion plénière du CDCT.

5. Les terroristes agissant seuls

- Prendre note des informations communiquées par le Président du comité de rédaction sur les terroristes agissant seuls, M. Nicola PIACENTE, au sujet du projet de recommandation et de son exposé des motifs. M. PIACENTE informe le CODEXTER que le comité de rédaction a démarré ses travaux sur la nouvelle recommandation sur « Les terroristes agissant seuls » les 3 et 4 novembre 2016, que deux autres réunions se sont tenues en mars et en juin 2017 et que le comité de rédaction a mené à terme ses travaux sur la période du 17 au 19 octobre 2017 ;
- Examiner en détail le projet de recommandation sur « Les terroristes agissant seuls » (paragraphe par paragraphe) et son exposé des motifs (section par section) ;
- Approuver le projet de recommandation et charger le Secrétariat de soumettre le projet de recommandation à l'adoption formelle du Comité des Ministres ;
- Approuver le projet d'exposé des motifs de la recommandation sur « Les terroristes agissant seuls » et charger le Secrétariat de le soumettre au Comité des Ministres pour information.

6. Définition du terrorisme

- prendre note du document de travail (doc. CODEXTER BU (2017) 5rev) établi par le Secrétariat sur la définition du terrorisme ;
- prendre note des informations communiquées par le Président et le Secrétariat concernant la question de la définition du terrorisme pour ce qui est, entre autres, de l'entraide judiciaire en matière pénale, de l'extradition et d'autres formes de coopération internationale relatives aux infractions terroristes ;
- tenir un échange de vues concernant les propositions contenues dans le document de travail ;
- charger le Bureau d'actualiser le document de travail, en particulier pour ce qui est de la valeur ajoutée potentielle d'une définition paneuropéenne du terrorisme, dans la perspective de la 1^{er} Réunion plénière du CDCT (printemps 2018) ;
- inviter les Délégations à communiquer leurs positions formelles sur l'établissement d'un sous-groupe du CDCT afin d'examiner la faisabilité de l'élaboration d'une définition paneuropéenne du terrorisme aux fins de la Convention de Varsovie de 2005 sur la prévention du terrorisme (STCE n° 196) à la 1^{er} Réunion plénière du CDCT.

7. Les liens entre le terrorisme et le crime organisé transnational (TOC)

- prendre note du fait que le Bureau du CODEXTER et le Bureau du CDPC se sont entendus sur la création d'un groupe de travail commun d'experts (CDPC-CODEXTER) visant à discuter de futurs thèmes et actions d'intérêt commun pour les deux comités afin de donner une suite fructueuse à la Conférence de Malaga ;
- charger le Secrétariat de commencer à planifier l'organisation de la première réunion du groupe de travail dès que possible en 2018.

8. Terrorisme et Internet

- Prendre note des informations fournies par le Secrétariat sur les développements les plus récents sur ce point, et notamment du fait qu'un échange de lettres entre le Conseil de l'Europe et les principales entreprises technologiques a eu lieu le 8 novembre 2017 ;
- Accueillir favorablement cet échange des lettres ;
- maintenir ce point comme priorité à l'ordre du jour des réunions du CDCT et d'examiner de manière plus approfondie le suivi nécessaire à cette question, y compris le renforcement de la coopération entre les Comités compétents du Conseil de l'Europe.

9. La Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE n° 196) et le Protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE n° 217)

- prendre note des informations communiquées par le Secrétariat sur la situation des signatures et ratifications des instruments du Conseil de l'Europe concernant le contre-terrorisme, notamment que la République tchèque a ratifié la Convention le 21 septembre 2017 (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018), portant le nombre total de ratifications à 39. En outre, il y a eu quatre nouvelles ratifications du Protocole additionnel par la République tchèque, la France, la Lettonie et le Monténégro, et deux nouvelles signatures par la Croatie et la Fédération de Russie. Le nombre total de ratifications pour le Protocole additionnel est actuellement de 10, et 28 Etats membres ainsi que l'Union Européenne ont signé mais n'ont pas encore ratifié le Protocole ;
- prendre note que le Protocole additionnel est entré en vigueur le 1er juillet 2017.

10. Réseau 24/7 de points de contact sur les combattants terroristes étrangers

- prendre note des informations communiquées par le Secrétariat concernant les tous derniers développements au sein du Réseau de points de contact 24/7 du Conseil de l'Europe sur les combattants terroristes étrangers, notamment le « test du ping » mené récemment, et noter que la prochaine réunion des Points de contact se tiendra début 2018.

11. Profils nationaux relatifs à la capacité de lutte contre le terrorisme et informations sur les mesures prises au niveau national contre le terrorisme

- examiner et approuver pour publication sur le site web du CODEXTER les profils nationaux mis à jour qui ont été communiqués par l'Arménie et par l'Italie ;
- prendre note du fait que les Délégations de l'Azerbaïdjan et de la République de Moldova ont l'intention de soumettre des profils nationaux mis à jour à la 1^{er} Réunion plénière du CDCT ;
- prendre note du fait que la Délégation de la Finlande a présenté le plan national d'action de la Finlande pour contrer l'extrémisme violent et la radicalisation, et inviter d'autres pays à en faire de même ;
- prendre note des informations fournies par la délégation de l'Espagne concernant les activités récentes de lutte contre le discours de haine et la radicalisation ;

- inviter tous les États membres qui ne l'ont pas encore fait à présenter ou actualiser leurs profils nationaux et à prévenir le Secrétariat le plus tôt possible s'ils ont l'intention de soumettre des profils nationaux nouveaux/actualisés.

12. Elections

- élire M. Mario JANECEK (Bosnie-Herzégovine) Président du CDCT ;
- élire Mme Ileana VISOIU (Roumanie) Vice-présidente du CDCT ;
- élire Mme María-Eugenia HERNÁNDEZ FERNÁNDEZ (Espagne) membre du Bureau;
- élire M. Antonis PAPAMATTHAIOU (Grèce) membre du Bureau ;
- élire M. Gábor HORVÁTH (Hongrie) membre du Bureau ;
- remercier M. Alexandros STAVROPOULOS (Grèce) pour son excellent travail à la direction du Comité ces deux dernières années et le féliciter des résultats engrangés durant son mandat.

13. Points pour information

- prendre note des informations communiquées par le Secrétariat concernant la Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant des biens culturels (STCE n° 221) ;
- prendre note des informations communiquées par le Secrétariat concernant le Comité européen sur les problèmes criminels (CDPC) et ses activités pertinentes pour le CODEXTER/CDCT.

14. Date et lieu de la 1ère Réunion plénière du CDCT

- tenir la 1^e Réunion plénière du Comité à Strasbourg du 16 au 18 mai 2018.

15. Adoption du Rapport abrégé et de la liste des points examinés et des décisions prises

- Adopter le Rapport abrégé et la Liste des points discutés et des Décisions prises.